

CAISSE DES ECOLES D'ISBERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
15 mars 2023

Date de convocation :
2 mars 2023

Objet :

Compte Administratif 2022

Affectation du résultat

Votes pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à dix-sept heures quarante-cinq, les membres de la caisse des écoles d'Isbergues, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER.

Etaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Laurie LECRINIER – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme Véronique LUPART – M. Benoit BECQUART – M. Michael DELHAYE, M. Pascal GANTOIS.

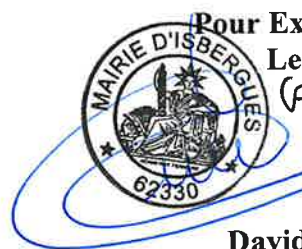
._*_._*_*_._*_._*_._*_._*_.

La Caisse des Ecoles,

Sur la proposition de son Président et après délibération,

DECIDE d'affecter sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 la somme de 1 092.03 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2023, et précise que le résultat d'investissement de l'exercice 2022 qui s'élève à 7 636,02 € sera inscrit au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » du budget primitif 2023.

Délibération affichée le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, article L. 121-17 du Code des Communes.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,

David THELLIER.